

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM A
MONISTROL/LOIRE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE

Séance du 4 MARS 2026

Nombre Membres
En exercice : 23
<u>Présents :</u> 15 Titulaires 0 Suppléant
<u>Pouvoirs :</u> 2
<u>Votants :</u> 17 Pour 0 Contre 0 Abstention

<u>Date de la convocation :</u> 18 février 2026
--

Délibération n° 2026.03.20

L'an deux mil vingt-six et le quatre mars

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol/Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Jean-Pierre SABATIER, André DEFAY, Bernard SOUVIGNET, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Jean-Luc BORIE, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Gilles KACZMAREC, Jean-Paul NICOLAS.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Didier PINOT a donné pouvoir à Denis THOUMY.
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Jean-Paul NICOLAS.

Absents : David SALQUE-PRADIER, Joël DESSALCES, Elisabeth ROYON, Didier DANTONY, Philippe JOUJON, Roland LONJON.

RACHAT BIENS COMPETENCE TRAITEMENT AU SICTOM VELAY PILAT

Dans le cadre de la gestion de la compétence traitement, le SYMPTTOM avait engagé la vente des 2 anciens compacteurs de l'ISDND de St Just Malmont (suite au rachat d'un compacteur d'occasion refait à neuf) et la vente de 8 bennes de la déchetterie d'Yssingaux.

Il s'avère que ces biens ont été mis à disposition au SYMPTTOM par ses adhérents. Il se comporte donc comme un propriétaire mais seulement pour l'usus et le fructus et ne peut donc pas les aliéner (ni les vendre, ni les détruire). De ce fait, la vente de ces biens est bloquée.

En dehors de ces cas précis, se pose la question plus générale d'une cession de tous les biens « type matériel et outillage » mis à disposition qui sont voués soit à être mis au rebus (durée de vie limitée) soit à être repris dans le cadre de l'acquisition d'un matériel de remplacement.

Tous les biens immobiliers (bâtiments, terrains, réseaux, ...) resteraient des biens mis à disposition et reviendraient automatiquement dans l'actif de l'adhérent souhaitant reprendre la compétence traitement.

Afin de régulariser la situation, le SYMPTTOM a remis ces biens à la disposition de l'adhérent concerné au 31/12/25 pour que celui-ci lui cède ces biens pour l'euro symbolique ou la valeur vénale. Alors en pleine propriété, ces biens pourront être vendus.

Par délibération N°2026-01-06 du 25/02/26, le SICTOM Velay Pilat a pris acte du retour de mise à disposition de ces biens au 01/01/26 et a décidé la cession à l'Euro symbolique par fiche de biens au SYMPTTOM (à l'exception de la fiche massif de fleurs du CET qui a été sortie de l'actif du fait de sa disparition).

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité** l'acquisition des biens mobiliers détaillés ci-dessous par le SICTOM Velay Pilat dans le cadre du transfert de la compétence traitement des déchets au prix de 1 €HT par fiche de bien et **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations comptables nécessaires.

Désignation bien	SITUATION ACTIF BUDGET SYMPTTOM					ACTIF TRANSFERE AU SICTOM VELAY PILAT				
	Imputation	N° Inventaire	Montant Brut	Amortissements	Valeur nette	Imputation	N° Inventaire	Montant Brut	Amortissements	Valeur nette
COMPACTEUR BOMAG BC772	21757	VJ2005-2175738-15-1	400 779,02	400 779,02	0,00	21571	2004-21571-04	400 779,02	400 779,02	0,00
COMPACTEUR ACCESSOIRES	21757	VJ20010-2175738-5-1	31 756,79	31 756,79	0,00	21571	2009-21571-02	31 756,79	31 756,79	0,00
AMELIORATION DU COMPACTEUR BOMAG	21757	VJ2013-2175738-7-1	67 192,66	67 192,66	0,00	21571	2012-21571-01	67 192,66	67 192,66	0,00
MOTEUR COMPACTEUR	21757	VJ2016-2175738-4-1	40 253,40	40 253,40	0,00	21571	2015-21571-01	40 253,40	40 253,40	0,00
DENTS POUR LE COMPACTEUR	21758	CETJ2014-217586-1	21 733,71	21 733,71	0,00	2158	2013-2158-04	21 733,71	21 733,71	0,00
COMPACTEUR VANDEL	21757	VJ2018-2175738-3-1	11 050	11 050	0,00	21571	2017-21571-02	11 050	11 050	0,00
Licences ordinateur ISDND	2087	CETJ2020-2087-5-1	333,48	333,48 €	0,00 €	2051	2019-2051-01	333,48 €	333,48 €	0,00 €
FILETS DE PROTECTION	21728	CETJ2008-21728-5-2	8 974,01	8 974,01 €	0,00 €	2128	200521280-01	8 974,01 €	8 974,01 €	0,00 €
CITERNE TRANSPORT LIXIVIATS	21757	CETJ2005-2175738-5-1	6 338,80	6 338,80 €	0,00 €	21571	2004-21571-02	6 338,80 €	6 338,80 €	0,00 €
CAGE A CORVIDES	21757	CETJ2007-2175738-5-1	557,00	557,00 €	0,00 €	21578	2006-21578-12	557,00 €	557,00 €	0,00 €
CAMERA VIDEO PONT BASCULE	21758	CETJ2004-21758-10-1	5 269,59	5 269,59 €	0,00 €	2158	20032158-3	5 269,59 €	5 269,59 €	0,00 €
CUVE FIOUL CET	21758	CETJ2005-21758-5-1	1 513,68	1 513,68 €	0,00 €	2158	2004-2158-3	1 513,68 €	1 513,68 €	0,00 €
COMPRESSEUR CET - 150l	21758	CETJ2008-21758-5-1	626,70	626,70 €	0,00 €	2158	2007-2158-4	626,70 €	626,70 €	0,00 €
BENNE OCCASION POUR CITERNE DES LIXIVIATS	21758	CETJ2009-21758-5-1	500,00	500,00 €	0,00 €	2158	2008-21580-02	500,00 €	500,00 €	0,00 €
POMPE ELECTRIQUE POUR CET	21758	CETJ2017-21758-5-1	963,60	963,60 €	0,00 €	2158	2016-2158-05	963,60 €	963,60 €	0,00 €
CONVECTEUR CET	21758	CETJ2022-217585-1	331,85	331,85	0,00 €	2158	2021-2158-01	331,85 €	331,85	0,00 €
AUTOMATE DE COMMANDE POMPE LIXIVIATS	21758	CETJ2022-21758-5-4	3 458,40	3 458,40	0,00 €	2158	2021-2158-09	3 458,40 €	3 458,40	0,00 €
ORDINATEUR ISDND	21783	CETJ2020-217838-5-1	1 120,32	1 120,32 €	0,00 €	2183	2019-2183-01	1 120,32 €	1 120,32 €	0,00 €
FAUTEUIL DE BUREAU CET	21783	CETJ2022-217838-4-1	136,80	136,80 €	0,00 €	2183	2021-2183-02	136,80 €	136,80 €	0,00 €

POMPE RELEVAGE CET	217758	CETJ2022-21758-5-2	1 751,16	1 751,16	0,00 €	2158	2021-2158-02	1 751,16 €	1 751,16	0,00 €
CAMERA CET	21788	CETJ2012-21788-5-1	1 417,26	1 417,26 €	0,00 €	2188	2011-2188-01	1 417,26 €	1 417,26 €	0,00 €

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président



Jean-Paul LYONNET